

Compte-rendu de la réunion du 26 février 2018

Le vingt-six février deux mil dix huit, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le vingt février deux mil dix-huit, s'est réuni, en session ordinaire, à dix-neuf heures quarante cinq, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

Membres du Conseil présents: Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, Mme Régine DELAHAUT, M Frédéric PIERROT, M Thibault KLISING.

Membre absent excusé : M Bruno TATON (pouvoir donné à Mme Catherine BOUILLON) ; Mme Maryline MILLER (pouvoir donné à M Marc JOLLY) ; M Thierry LAHURE (pouvoir donné à M Franck SOICHET), M Sébastien ROELLAND.

Membre absent non excusé:

Secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Franck SOICHET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

L'ensemble du conseil municipal a accepté d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants : renouvellement du contrat d'achat et de maintenance de la logithèque.

Objet : N1- Février- 2018 : Réfection place de Murtin/ Zone D/ Extension sur les entrées de village en direction du Châtelet sur Sormonne et Sormonne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote l'avenant au contrat pour la maîtrise d'œuvre relative à cette extension à la zone D et assurée par Atelier Paysage représentée par Stéphanie AUDEMA dont l'agence est basée à Belle ville sur Meuse. Le montant de l'avenant est de 3 420 euros T.T.C. L'avenant sera également signé avec l'entreprise COLAS RONGERE pour cette extension des travaux de réfection de la place de Murtin, aux entrées de village du Châtelet sur Sormonne et Sormonne. Le conseil municipal laisse au Maire, le pouvoir de signer tous les documents afin de mener à bien ce projet d'extension, la réalisation des travaux, de prévoir son financement et la liquidation de ces dépenses.

Pour: 9 contre: 0 abstention: 0

Objet : N2- Février- 2018 : Renouvellement de la convention passée avec A.T.D 08 relative à l'assistance technique

Madame le Maire propose de renouveler la convention conclue avec A.T.D 08 pour 3 ans. L'Agence Technique Départementale avait bien épauler la commune dans ses projets de réfection des centres de Bogny et Murtin. Madame le Maire rappelle qu'elle sera encore utile dans le cadre des travaux de réfection des chemins programmés, suite au remembrement. M PIERROT imaginait que seule, le châtelet sur Sormonne, commune référente pour l'engagement de ces travaux, pouvait faire appel à cette agence. Par conséquent, il ne conçoit pas que notre commune soit obligée de poursuivre son engagement auprès de l'A.T.D 08. Le montant de la cotisation représentera un total de 1 euro par habitant soit environ 173 euros par an. Au vu du faible montant de la cotisation, le conseil municipal accepte sans problème le renouvellement de cette convention. Il laisse au Maire le pouvoir de signer les documents nécessaires.

Pour: 9 contre:0 abstention: 0

Objet : N3- Février- 2018 : devenir de la grange communale

Madame le Maire rappelle que la commune a un acheteur potentiel pour cette grange. Les membres du conseil réfléchissent à une valorisation intéressante pour la commune. Monsieur PIERROT s'interroge sur le bien-fondé de cette vente. Madame le Maire rappelle que cette grange n'offre pas suffisamment d'espace pour faire office de local technique. Des travaux sont nécessaires tels que refaire le linteau et créer des murs de séparation. Par contre, le fait de vendre la grange permet d'effectuer les travaux nécessaires sur la maison communal afin d'en faire, au rez-de-chaussée un local communal correct disposant d'un garage et, à l'étage, un lieu de stockage. Le montant de la vente correspondrait au montant des travaux. Le montant des travaux s'élève à 23 000euros et la vente pourrait se faire sur la base de 22 160 euros. Après en avoir délibéré, les membres du conseil préfèrent prendre le temps de la réflexion. Ils attendent notamment, de l'éventuel acheteur, une proposition écrite. La municipalité reprendra cette discussion lors d'une prochaine réunion. Ils laissent au Maire le pouvoir de récupérer un engagement écrit.

Pour:9 contre :0 abstention :0

Objet : N4- Février- 2018 : entretien et agencement du cimetière

Columbarium :

La municipalité souhaite mettre en place, dans un avenir proche, un espace dédié aux personnes optant pour la crémation. Elle prévoit de définir un endroit dédié à l'installation de sépultures et la création du jardin du souvenir. La municipalité imagine un columbarium horizontal dans un espace enherbé et arboré. Le jardin du souvenir conviendra aux personnes qui souhaitent simplement que leurs cendres soient déversées au cimetière de Murtin et Bogny.

Entretien du cimetière :

Pour l'entretien, il faut prévoir de la maçonnerie pour achever le mur côté route. Ensuite, la pose d'un portail, suffisamment large pour permettre le passage des véhicules d'entreprises, sera nécessaire.

Pour: 9 contre:0 abstention: 0

Affaires diverses

Concernant les travaux de réfection de la place et l'extension aux entrées du village, des places de stationnement devront être clairement identifiées à la sortie du village direction le Châtelet sur Sormonne.

Sur le hameau de Wartigny, la commune réfléchit au moyen de mettre en valeur la petite intersection, actuellement enherbée et fleurie. Pour le moment, aucune idée précise n'a été retenue. Le bureau d'étude Atelier Paysage sera consulté sur le sujet.

Le secrétaire

Le Maire

Les membres du Conseil Municipal

Mme Catherine BOUILLON